

Politique d'impartialité



L'impartialité constitue un principe fondamental qui doit être respectée par l'ensemble du personnel lors de la réalisation des activités du laboratoire.

Toutes les personnes impliquées dans les processus d'essais et d'analyses doivent agir sans qu'aucune pression, influence ou intérêt ne vienne altérer leur jugement professionnel.

A cet effet, le laboratoire définit et formalise explicitement les engagements et les limites qu'il s'impose afin de garantir que toutes les décisions prises soient impartiales, crédibles et exemptes de tout conflit d'intérêts. Lorsqu'un risque d'atteinte à l'impartialité est identifié, chaque collaborateur a le devoir d'en informer la Direction, notamment par l'intermédiaire du Responsable Qualité.

Le laboratoire analyse les risques liés à l'impartialité dans une démarche proactive. Lorsque certains risques ne peuvent être totalement éliminés, les risques résiduels sont identifiés, évalués et maîtrisés par des mesures appropriées. Cette analyse est revue au minimum lors de chaque revue de direction, de chaque audit interne, ainsi qu'à l'occasion de toute nouvelle relation ou activité susceptible d'influencer l'impartialité et est tenue à la disposition des parties concernées.

Afin de garantir l'impartialité, le laboratoire assure :

- Son rattachement direct à la Direction Générale ;
- Son indépendance vis-à-vis des autres structures du groupe ;
- L'autorité du Responsable du laboratoire d'identifier et de valider les besoins en ressources ;
- L'absence de représailles pour tout signalement de risque.

Je m'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de permettre à chacun de prendre ses décisions en toute indépendance et dans le strict respect du principe d'impartialité.

Bamako, le 29 décembre 2025

Directeur Général

Oumar Guindo

